

François
BAYROU
2012

La directrice de campagne

Monsieur Michel Boyon
Président
Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André-Citroën
75739 Paris cedex 15

Paris, le 30 janvier 2012

Monsieur le Président,

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a décidé que la répartition des temps d'antenne dans cette première phase de la campagne présidentielle devait être organisée selon les règles de l'équité.

Si les mots ont un sens, l'équité doit imposer un équilibre respectueux à la fois de l'importance des courants d'opinion de notre pays, et du poids des candidats qui participent à l'expression du pluralisme, principe nécessaire et vital de la démocratie.

Or, il ne vous aura pas échappé que ces dernières semaines, plus particulièrement ces derniers jours, le temps d'antenne consacré par les médias audiovisuels aux deux candidats présentés comme « principaux » était pour le moins généreux et, me semble-t-il, bien éloigné du principe d'équité dont vous avez fait la règle.

Il y a, et je ne suis pas la seule à le constater, déséquilibre flagrant.

Ainsi Nicolas Sarkozy, en tant que Président de la République et probable candidat à sa succession, bénéficie depuis le 1^{er} janvier, date à laquelle aurait dû s'appliquer cette règle d'équité, d'un traitement préférentiel et quasi quotidien. De cérémonies de vœux en déplacements, ses apparitions n'ont pas le mérite de la rareté !

De même du côté de François Hollande, les temps d'antenne qui lui ont été consacrés, notamment ces derniers jours, sont loin également d'être négligeables !

.../

Cette présentation a une conséquence : convaincre nos concitoyens que l'élection présidentielle se réduit au seul face à face entre Nicolas Sarkozy (UMP) et François Hollande (PS).

Ceci est, à mon sens, une atteinte au pluralisme et au nécessaire débat démocratique que nos concitoyens sont en droit d'attendre à l'occasion de cette élection majeure.

Je vous saisis donc de cette situation pour que les règles élémentaires de la démocratie soient respectées dans ce pays.

Espérant que ma lettre retiendra votre attention et dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.


Marielle de Sarnez